

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

MARDI 26 MAI 2020

Date de convocation : 18/05/2020

2020-009

Nombre de Conseillers :

en exercice : 15 en présence : 15 votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-six du mois de mai, à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Patrick LEFEBVRE, le plus âgé des membres du Conseil, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire sortant.

Etaient présents : A. BOBOWSKI, D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS.

Absents excusés : /

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : A. BOBOWSKI

### DELIBERATION N°9 : ELECTION DU MAIRE

La séance est ouverte sous la Présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire, qui après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales et a déclaré installer Messieurs D. CAPY, M. DEGAUCHY, M. DEVANNEAUX, M.A. DUPUIS, O. FACHE, C. FORMONT, P. LEFEBVRE, G. MARTIN, C. PICAUD, S. THOMAS et Mesdames A. BOBOWSKI, M.J. LENS, V. LEROY, F. LOIFERT, P. MARSON dans leurs fonctions de Conseillers Municipaux.

Monsieur Patrick LEFEBVRE, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, a pris ensuite la présidence. Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire Madame Aurélie BOBOWSKI.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

Monsieur le Président fait un appel à candidature et après avoir donné lecture des articles L 122-4, L 122-5 et L 122-8 du Code des Communes, a invité à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 122-4 du Code des Communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

A déduire : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L 66 du Code Electoral : 1

Reste pour le nombre des suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu : Monsieur Patrick LEFEBVRE : 14 voix.

Monsieur Patrick LEFEBVRE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 26 mai 2020.

Le Maire

Patrick LEFEBVRE

